

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 27 juin 2022 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Pascal Holenweg, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Brigitte Studer, Florence Kraft-Babel, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Vincent Schaller et Amar Madani: «Pour des buvettes près des aires de jeux».

27 novembre 2023

A. Rapport de majorité de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 mai 2023. La commission, réunie sous la présidence de M. Christian Zaugg, l'a étudiée lors des séances des 15 juin, 28 septembre et 12 octobre 2023. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Patricia Brito Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque de buvettes proches d'un certain nombre d'aires de jeux et pataugeoires de la Ville de Genève à haute fréquentation des familles, telles que dans les parcs La Grange, Geisendorf, Hentsch et de Saint-Jean;
- l'importance des aires de jeux dans le développement psychomoteur et des compétences sociales des enfants;
- que la surveillance des aires de jeux et des pataugeoires est sous la responsabilité des personnes accompagnant les enfants et qu'il est primordial que cette surveillance soit optimale pour assurer la sécurité des enfants (accidents, disparition, etc.);
- le besoin de s'hydrater fréquemment durant la saison chaude, d'autant plus en période de canicule, et de se réchauffer durant la saison froide;
- le bon accueil des buvettes mobiles tant à la plage des Eaux-Vives avant l'ouverture du café-restaurant de la plage des Eaux-Vives qu'à côté de la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à analyser les besoins en termes de lieux, de types d'infrastructures (fixes ou mobiles) et de périodes d'ouverture afin de répondre au mieux aux besoins des personnes fréquentant les aires de jeux de la Ville de Genève;
- à mettre en place des buvettes en concertation avec les parties prenantes locales;
- à s'assurer que l'offre présentée réponde aux besoins de tous les âges (du bébé à la personne âgée) et propose des produits locaux.

Séance du 15 juin 2023

Audition de M^{me} Laurence Corpataux, motionnaire

M^{me} Corpataux indique que la motion M-1713 vient d'une demande de parents de jeunes enfants qui trouvent qu'il manque de buvettes proches des pataugeoires et des aires de jeux, ce qui entraîne un problème de surveillance. En termes de sécurité et de facilité, ce serait bien de proposer des buvettes. Ces buvettes peuvent être des triporteurs qui proposent des boissons et autres. Elle rappelle la buvette du Jardin botanique qui a été fermée et qui sera remplacée par des triporteurs. Des triporteurs seront également mis en place à la plage du quai Wilson; ils ne coûtent pas très cher et sont faciles à mettre en place. L'objectif de la motion est de demander au Conseil administratif de voir les possibilités en analysant les besoins par rapport à ce type d'infrastructures et de voir quelles seraient les périodes d'ouverture les plus logiques pour répondre aux besoins des personnes de tous les âges qui fréquentent les aires de jeux de la Ville.

Questions des commissaires

Un commissaire demande combien cela coûterait à la Ville d'avoir des indépendants qui proposent leurs services, et si cela est rentable pour ces indépendants.

M^{me} Corpataux répond que le coût pour la Ville serait moindre. Elle ajoute qu'il faut voir la mise en place des triporteurs en consultation avec les parties prenantes pour que les personnes ne se trouvent pas en déficit.

Une commissaire demande si des lieux stratégiques ont déjà été identifiés.

M^{me} Corpataux répond que la Perle du Lac ou encore la pataugeoire de Saint-Jean sont très fréquentées mais ne proposent pas ou peu de buvettes à proximité. Une cartographie précise n'a cependant pas encore été établie, mais elle sera à faire selon la fréquentation des lieux.

Une commissaire demande s'ils se sont intéressés aux triporteurs présents à la plage des Eaux-Vives.

M^{me} Corpataux répond qu'elle ne s'est pas renseignée sur le sujet. Elle ajoute cependant que ces triporteurs n'avaient au départ pas la concurrence des cafés et restaurants, et que la plage des Eaux-Vives est très grande par rapport aux divers parcs. Elle indique qu'ils peuvent tout de même les consulter, ainsi que la voiture qui proposait des glaces à la patageoire de Saint-Jean, afin de se renseigner sur la question de la rentabilité.

La commissaire s'inquiète de la question du coût pour les familles.

Le président indique qu'un problème légal peut se poser, car la plupart des aires de jeux se trouvent dans des parcs, parcs qui ont souvent fait l'objet d'un legs qui implique certaines conditions. Il n'est donc pas évident d'installer des buvettes dans les parcs pour cette raison.

M^{me} Corpataux précise qu'il s'agirait d'envisager davantage des buvettes mobiles.

Discussion, propositions d'auditions et vote

Le président demande ce que les commissaires souhaitent faire de cette motion et propose d'auditionner M. Gomez.

Un commissaire propose d'auditionner le Conseil administratif sans déterminer un magistrat en particulier.

M^{me} Corpataux indique qu'il faut nommer un département précis.

Une commissaire propose d'auditionner également M^{me} Barbey-Chappuis pour l'aspect espace public.

Une commissaire indique que cette motion dépend de plusieurs magistrats. Elle rappelle que le Conseil administratif a dernièrement tendance à faire des restrictions à cause de la question du bruit.

Une commissaire rappelle qu'il s'agit de buvettes pour les aires de jeux pour enfants, donc cela ne poserait pas de problème de nuisances sonores nocturnes. Elle ajoute qu'il serait intéressant d'avoir les trois magistrats en même temps.

Un commissaire propose de s'adresser au maire.

L'audition de M. Gomez est acceptée à l'unanimité.

Séance du 28 septembre 2023

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez propose de clarifier lors de la discussion ce qui est attendu de la part du DFEL sur la motion M-1713. Il indique que le Service de l'espace public (SEP) devrait se charger d'analyser les besoins en termes de lieux ainsi que la rentabilité de ces buvettes. Il précise qu'un certain nombre d'aires de jeux sont actuellement déjà équipées de buvettes. Il n'est cependant pas opposé à l'idée d'aménager des lieux pour que les associations puissent s'installer temporairement. En ce qui concerne les produits locaux, il indique que cela correspond à la politique actuelle de la Ville de Genève ainsi qu'à sa charte alimentaire. Il ajoute que la demande de points d'eau est légitime s'ils n'existent pas à proximité des aires de jeux.

M. Gomez indique qu'une des priorités est de mettre en place des zones ombragées.

M. Brunet ajoute qu'il existe depuis quelques années un problème de déchets qui sont laissés dans les parcs, notamment depuis le Covid. Il faudrait donc réfléchir à la question des déchets si des buvettes mobiles ou non sont installées, afin d'éviter qu'il y ait un accroissement de la quantité de déchets dans ces zones. M. Brunet indique qu'il faut réfléchir également à la façon de mettre en place ces buvettes sans attirer d'autres publics qui ne seraient pas compatibles avec les enfants et leur surveillance ainsi que la tranquillité de l'espace public. Cela soulève entre autres la question de la vente et la consommation d'alcool.

Questions des commissaires

Une commissaire souligne la problématique des déchets. Elle trouve qu'il y a déjà beaucoup de restaurants en Ville de Genève et que si les parents vont dans un parc avec leurs enfants c'est pour passer un moment avec eux.

M. Gomez indique que la question des déchets est un problème global. Il ajoute que les poubelles à l'intérieur des parcs se remplissent et débordent souvent, et que les oiseaux éparpillent ensuite les déchets. C'est pourquoi le SEVE et lui s'interrogent sur le maintien ou non des poubelles dans les parcs. Il donne l'exemple du sentier des Falaises au bord du Rhône, où il a été décidé d'enlever les poubelles et de prêter une attention particulière au nettoyage dans cette zone. Il faut faire une balance selon les lieux. Il a compris que ces buvettes seraient saisonnières, c'est pourquoi il a parlé de rentabilité. Il pense qu'il faut un dispositif relativement léger pour les parcs où il y a des pataugeoires ou aires de jeux. M. Gomez indique que les parents ne restent pas très longtemps

dans les aires de jeux, contrairement aux pataugeoires où ils restent une bonne partie de la journée. Il faudrait étudier la question afin de déterminer quels dispositifs sont les plus adaptés et sous quelles conditions il est possible d'installer ces équipements dans les parcs. Il souligne également l'importance de ne pas alourdir les parcs avec trop de mobilier urbain, afin de maintenir une atmosphère agréable.

La même commissaire relève l'impact des déchets sur l'environnement. Elle ajoute que la question de la rentabilité de la buvette est importante.

M. Gomez indique que cette motion met en évidence la question de la manière d'accueillir les personnes dans les parcs et aires de jeux. L'accès à l'eau lui semble important, ainsi que la possibilité d'avoir des zones ombragées, en particulier à proximité des pataugeoires.

Une commissaire indique que les buvettes doivent être situées dans des endroits qui permettent la surveillance des enfants. Elle revient sur la question des déchets et demande si les personnes laissent davantage de déchets lorsqu'il y a une buvette dans le parc. Elle ajoute qu'il s'agit également d'une question de formation des personnes et mentionne la campagne de sensibilisation à la problématique des déchets à la plage des Eaux-Vives.

M. Gomez répond qu'il y a de nombreux mégots sur la plage des Eaux-Vives malgré la campagne de sensibilisation. Les déchets, pendant la journée, lorsque les parents sont présents, ne l'inquiètent pas vraiment, car il estime qu'ils ne vont pas les laisser par terre. Ce sont plutôt les déchets liés à des fêtes qui pourraient poser problème. Il indique ne pas avoir de réponse sur le lien entre buvette et déchets.

M. Brunet ajoute que les buvettes ne devraient pas vendre de bouteilles en PET mais avoir une vaisselle réutilisable. Il indique également que les buvettes pourraient créer des clivages entre les familles qui ont les moyens de se payer quelque chose à la buvette et celles qui n'ont pas les moyens.

La même commissaire demande de préciser quelles infrastructures dépendent du SEVE et lesquelles dépendent du SEP.

M. Gomez répond que cela dépend des endroits. Les aires de jeux relèvent du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), qui travaille avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le SEP. Un certain nombre de buvettes dépendent du SEP, d'autres de la Gérance immobilière municipale (GIM), comme celle des Bastions et celle qui a ouvert sous une forme de projet pilote au parc des Eaux-Vives.

Un commissaire demande s'il y a systématiquement des points d'eau potable et des bancs à proximité immédiate des aires de jeux et des pataugeoires.

M. Brunet répond qu'il y a majoritairement des points d'eau à proximité des pataugeoires, et qu'il y a des fontaines d'eau dans chaque parc. Il précise que les aires de jeux sont sous la gestion du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Il propose de répondre plus précisément à cette question par écrit.

Une commissaire demande si la problématique des déchets ne relève pas d'un problème de prévention ou d'information, voire d'un problème lié à la société en tant que telle.

M. Gomez pense que le problème des déchets est lié au type de buvettes: si les buvettes restent ouvertes le soir, elles attireront un public festif qui laissera probablement plus de déchets. Il indique que les aménagements devraient rester légers car l'utilisation des buvettes sera temporaire.

Une commissaire remarque qu'il n'y a pas de panneaux d'information au parc La Grange concernant le retrait des poubelles du parc, tout comme dans les autres parcs de la Ville. Elle demande s'il n'est pas bénéfique de mettre en place une signalétique et des informations sur l'emplacement des poubelles.

M. Gomez répond qu'il faudrait effectivement mettre en place des informations. Cela soulève en revanche la question du nombre de panneaux à installer afin de ne pas imposer trop d'informations à la population.

M. Brunet ajoute qu'il n'y a pas encore de campagne zéro déchet dans les parcs; la majorité des parcs a donc encore des poubelles. Dans certains parcs comme le parc La Grange le nombre de poubelles a drastiquement diminué. Il indique qu'il y a quelques années, un centre de tri a été installé à l'entrée du parc La Grange afin d'enlever les déchets du parc, mais ce sont finalement les immeubles autour qui en profitaient pour jeter leurs déchets ménagers. La question des déchets dans les parcs est donc encore en cours d'étude.

Une commissaire demande si des déchets ont été laissés aux abords de la pataugeoire du parc Trembley cet été depuis la pose de toiles.

M. Brunet répond qu'il n'a pas l'impression que cela ait entraîné davantage de travail, notamment parce que les groupes qui ont pique-niqué dans ce parc étaient respectueux.

La même commissaire propose d'installer des petites fontaines à proximité des pataugeoires.

M. Gomez indique que l'accessibilité à l'eau est une question fondamentale. Il lui semble qu'il y a une accessibilité à l'eau dans tous les parcs, mais cela sera vérifié.

M. Brunet propose de répondre par écrit après avoir étudié les emplacements de points d'eau par rapport aux aires de jeux et pataugeoires.

Le président rappelle que la motion porte sur les buvettes.

M. Brunet indique que, étant donné que les pataugeoires sont alimentées par de l'eau potable, il serait assez facile d'installer une fontaine à proximité des pataugeoires qui ne sont pas équipées. Pour les aires de jeux en revanche cela sera plus compliqué et onéreux.

Un commissaire demande s'il est pertinent de préciser dans la motion qu'il s'agit de buvettes mobiles, sans alcool et à proximité des aires de jeux et pataugeoires.

M. Gomez répond que cela pourrait clarifier la demande.

Il demande s'il existe un dispositif imposé par la Ville qui oblige les bénéficiaires d'autorisations d'installation de buvette à utiliser de la vaisselle réutilisable, ou s'il serait possible de mettre cela en place.

M. Gomez répond qu'une discussion est en cours sur le sujet. Il pense que c'est possible d'ajouter cette condition lors de l'ouverture de buvettes mobiles temporaires. Il faut promouvoir cette façon de faire tout en laissant le temps aux personnes d'adopter cette transition. Il indique que l'expérience du 1^{er} Août quant à la vaisselle réutilisable est mitigée, car ils ont retrouvé une certaine quantité de vaisselle par terre. Il pense qu'il faudrait consigner la vaisselle afin d'éviter ce type de situation. Il relève que les grandes entreprises sont prêtes à faire tout type de transition, y compris sur la question de la vaisselle réutilisable.

Une commissaire demande s'il s'agirait de buvettes qui proposent exclusivement des boissons où s'il y aurait également des glaces artisanales par exemple.

Le président répond qu'il y aurait également de la nourriture.

Une commissaire propose d'ajouter une limite des horaires d'ouverture des buvettes dans les amendements.

M. Brunet répond qu'il faudrait établir les horaires en fonction du coucher du soleil.

Elle propose de préciser qu'il s'agit de buvettes diurnes.

Une commissaire regrette que l'offre en termes de boissons locales soit peu originale et propose que la Ville promeuve quelque chose de plus original qui respecte la santé des enfants.

M. Gomez relève que la charte municipale d'alimentation est plutôt avancée.

Le président demande à M. Gomez comment il voit la cohabitation entre buvettes itinérantes proposant des produits locaux et restaurants installés dont les produits locaux ne sont pas forcément la préoccupation première.

M. Gomez répond que cela ne s'adresse pas au même public, et que cela n'engendrera donc pas de concurrence. Il donne l'exemple de la plage des Eaux-Vives où se trouvent une buvette et un restaurant.

Séance du 12 octobre 2023

Discussion et votes

Une commissaire des Vert-e-s indique qu'elle a besoin de connaître le point de vue des autres magistrats pour avoir une vision concrète des mesures à mettre en place. Elle rappelle que le SEVE n'est pas en charge des aires de jeux et n'a donc pas pu fournir de réponse concernant la proximité des points d'eau dans ces endroits-là.

Le président estime que cela relève du travail du Conseil administratif.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que la CCSJ peut modifier la motion pour demander l'installation de fontaines à proximité des pataugeoires et aires de jeux, là où c'est possible. Elle indique avoir interrogé des propriétaires de buvettes à ce sujet, et elle a appris que peu de personnes allant aux pataugeoires allaient également consommer à la buvette, notamment parce que les parents viennent déjà avec ce dont ils ont besoin. Elle relève que l'installation de buvettes demande un certain nombre d'autorisations et de gestion administrative. Le Parti libéral-radical estime que l'installation de fontaines constituerait la solution idéale. Elle rappelle que certaines familles vont dans les aires de jeux parce qu'elles n'ont pas beaucoup de moyens.

Une commissaire des Vert-e-s propose les amendements suivants: remplacer l'invite 1 par «étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent», remplacer l'invite 2 par «s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons locales sans alcool, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève» et remplacer l'invite 3 par «dans les endroits où il ne serait pas possible d'installer une buvette mobile temporaire, mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux».

Une commissaire du Parti libéral-radical propose l'amendement suivant: remplacer toutes les invites par une invite unique «équiper un maximum de lieux, pataugeoires, aires de jeux en fontaines d'eau potable à la disposition du public».

Proposition de remplacer les trois invites par l'invite unique «équiper un maximum de lieux, pataugeoires, aires de jeux en fontaines d'eau potable à la disposition du public».

Par 9 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 6 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 LC), la proposition est refusée.

Proposition de remplacer l'invite 1 par «étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent».

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 7 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 LC), la proposition est acceptée.

Proposition de remplacer l'invite 2 par «s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons locales sans alcool, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève».

Par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 1 non (PLR) et 5 abstentions (1 UDC, 2 PLR, 2 LC), la proposition est acceptée.

Proposition de remplacer l'invite 3 par «dans les endroits où il ne serait pas possible d'installer une buvette mobile temporaire, mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux».

Par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 1 LC) contre 1 non (PLR) et 3 abstentions (2 PLR, 1 LC), la proposition est acceptée.

Vote de la motion M-1713 ainsi amendée.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 non (PLR) et 4 abstentions (2 PLR, 2 LC), la motion ainsi amendée est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent;
- à s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons locales sans alcool, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève;
- dans les endroits où il ne serait pas possible d'installer une buvette mobile temporaire, à mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

29 janvier 2024

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

La motion demande d'étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent.

Pour le Parti libéral-radical, même si l'idée de mettre des buvettes saisonnières à chaque aire de jeux, pataugeoire peut être séduisante, elle est irréaliste avec la réalité économique.

Qui de nos jours a les moyens financiers de travailler quatre ou cinq mois par année, à part éventuellement autour de la rade qui est un énorme site touristique connu de par le monde entier?

Nous avons le meilleur exemple avec nos piscines des Vernets et de Varembeé, qui ont toutes deux un restaurant dans le site même de la piscine, ce n'est pas avec les baigneurs, bronzeurs et autres qu'ils font des affaires.

Une majorité des personnes qui fréquentent ces lieux viennent avec leur pique-nique.

Elle demande également de s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons locales sans alcool, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève.

Le Parti libéral-radical s'étonne qu'on demande aux gérants de régler le problème des déchets des utilisateurs, alors que les pique-niqueurs autour, eux, oublient régulièrement leurs déchets...

Quant aux boissons locales, sans alcool, à part de l'eau du robinet (fontaines publiques) et du jus de pomme, ça va être difficile, alors qu'il suffit de s'assurer que ces lieux soient équipés de fontaines accessibles aux familles.

On oublie également qu'il y a souvent des restaurants et des tea-rooms proches des aires de jeux et des pataugeoires, si les familles peuvent faire 200 mètres pour aller chercher ce qu'il leur manque.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera de voter ce texte.